



DEVENIR JUGE EN ATHLETISME

1- C'est quoi, être juge ?



L'athlétisme comporte de nombreuses disciplines comme vous le savez. Afin d'évaluer les performances, de nombreux juges sont nécessaires. Au regard des différentes disciplines, le poste et la qualification du juge changent.

Nous retrouvons donc :

- **les juges courses** (chronométrer manuellement, électroniquement, starter, juge de ligne, juge de marche (vérifier la technique))
- **Les juges Sauts** : c'est savoir juger tant les sauts horizontaux (triple et longueur) que les sauts verticaux (perche et hauteur)
 - o **Sauts verticaux** : mettre en place le sautoir (poteaux, ligne blanche, barre), gérer l'appel et le secrétariat, effectuer les montées de barres aux poteaux et vérifier la hauteur, gérer les drapeaux (rouge, vert, jaune)
 - o **Sauts horizontaux** : mettre en place le sautoir (plasticine, bande blanche), gérer l'appel, le secrétariat, l'anémomètre, la mesure à la planche, dans le sable, vérifier la planche, et gérer les drapeaux, mais aussi un peu de ratissage !
- **Les juges lancer** (marteau, javelot, poids et disque), où il s'agira de mesurer dans l'aire de réception ou de lancer, vérifier la validité du lancer, gérer l'appel et le secrétariat)
- **Secrétariat** : il s'agit de reporter tous les résultats de la compétition sur le logiciel de la FFA et de savoir comment utiliser ce logiciel notamment pour créer une compétition. (ce poste nécessite que durant la compétition, vous soyez enfermé au secrétariat la plupart du temps)

2- OK, mais Pourquoi devenir juge ?



Tout simplement car sans juges, il n'y a pas de compétitions !



Pour préciser davantage, chaque club doit respecter un quota en fonction du nombre d'engagés sous réserve de ne pas pouvoir faire participer ses athlètes. Généralement il est demandé un juge pour 3 athlètes inscrits. Par ailleurs, sur les compétitions en équipe, il y a aussi des besoins spécifiques. Ainsi, en équipe athlé (pour les benjamins / minimes), il faut 3 juges par équipes et un jeune juge. S'agissant des interclubs (à partir de cadets), l'ACL44 étant en N2, il faut 7 juges, dont 2 juges fédéraux, un juge de moins de trente ans. Une absence au règlement peut coûter à l'équipe plus de 1000 points !!!

Bon, ça, c'est pour le côté mathématiques !!! Pour le reste, qui est plus sympa, être juge permet de mieux comprendre les règles, d'être dans l'action et d'être aussi au plus près des

athlètes (certains juges ont officié aux championnats de France élite à Angers, et d'autres au JO !).



3- **Alors, comment fait-on ?**

Ca y est convaincu ??? GENIAL, on a besoin de vous !!!

Alors, direction votre section pour les informer de votre engagement et prendre une licence encadrement !

Vous recevrez alors votre numéro de licence, sésame, pour la formation !

Côté formation, plusieurs niveaux de juges existent :

- **Juge assistant (niveau 1)**

- 1 : Effectuer le module M 00001 : responsabilité et éthique
- 2 : Effectuer le module M 00180 : se situer sur un stade
- 3 : Effectuer le module correspondant à vos envies spécifiques :
 - Juge saut : module M 00184
 - Juge lancer : module M 00185
 - Juge course : module M 00183
 - Juge départ : module M 00181
 - Juge marche athlétique : module M 00182
 - Juge photo arrivée : module M 00194

- **Juge (niveau2)**

- 1 : Avoir validé les 3 modules précédents d'assistant juge
- 2 : Effectuer le module 4 en fonction de l'option choisie :
 - Juge saut : module M 00188
 - Juge lancer : module M 00189
 - Juge course : module M 00187
 - Juge départ : module M 00186
 - Juge marche athlétique : module M 00190
 - Juge photo arrivée : module M 00221

- **Chef Juge (niveau3)(fédéral)**

- 1 : Avoir validé les 4 modules précédents d'assistant juge et juge
- 2 : Effectuer le module 5 M 00195 : posture de chef juge
- 3 : Effectuer le module 6 en fonction de l'option choisie :
 - Juge saut : module M 00198
 - Juge lancer : module M 00199
 - Juge course : module M 00197
 - Juge départ : module M 00203
 - Juge marche athlétique : module M 00201
 - Juge photo arrivée : module M 00205

▪ **Juge arbitre 4**

- 1 : Avoir validé les 6 modules précédents d'assistant juge ,juge et chef juge
- 2 : Effectuer le module 7 M 00206 : règle d'arbitrage et décision
- 3 : Effectuer le module 8 M 00276: posture de juge arbitre
- 4 : Effectuer le module 9 M 00342 : arbitrer les courses
- 5 : Effectuer le module 10 M 00343 : arbitrer les sauts
- 6 : Effectuer le module 11 M 00344 : arbitrer les lancer
- 7 : Effectuer le module 12 M 00345 : arbitrer les départs

Certains de ces modules peuvent se faire en visio, d'autres en présentiel. A l'ACL nous avons la chance de compter un juge arbitre pouvant dispenser les premiers modules. L'idée est donc de regrouper tous les volontaires de chaque section et d'effectuer les sessions sur le territoire.

Pour s'inscrire aux modules, il faudra aller sur le site de l'Organisme de formation de la FFA, regarder le calendrier et s'inscrire grâce à votre numéro de licence sur la session demandée. Ces formations ont un coût, bien sûr le club les prend en charge ! Donc ne payez rien, et renvoyer vers le club pour le règlement !

De toute façon pas de panique, en cas de questions, on vous guidera !!



Un grand merci à vous !!

Si besoin n'hésitez pas à contacter :



Audrey MARCHAND

Commission Juges

✉ juge.acl44@gmail.com

☎ 06.83.33.05.55

